

Réunion du 11 février 2025

Présents : Dugué, Jeanneau, Moreau, Lhuair, Carmagnac, Pouilloux, Chollet, Vincent, Bureau, Julliard

Excusés : Guilloteau→procuration Vincent, Bate→procuration Moreau, Grenon→procuration Jeanneau, Delahaye, Durot.

Secrétaire de séance: M Pouilloux

<<<<<→>>>>

Compte-rendu des commissions :

Travaux: Nous avons reçu l'accusé d'enregistrement de la demande de subvention pour le logement communal. Les travaux peuvent donc être commandés. M. JEANNEAU a prévenu les entreprises.

Ecole: Il est nécessaire d'envisager des travaux afin que l'eau ne rentre plus dans les locaux (CP/CE1) en cas de fortes pluies.

Salle Des Fêtes : Le menuisier attend le deuxième hublot avant de venir installer les portes de la cuisine. Des cautions seront également demandées aux associations lors de la location des salles. Le système de chauffage s'avère trop bruyant, notamment lors des réunions, il faudrait réfléchir à une solution plus adéquate.

Restaurant : les restaurateurs demandent des plaques inox sur le bas de porte de la cuisine. Un devis sera demandé aux établissements VIGNAUD.

Boucherie : le premier devis de réparations du matériel s'élevait à 5600 € environ, seulement certaines réparations n'ont pas pu être réalisées. La première facture s'élève donc à 1 430€ HT. Pour la deuxième chambre froide le devis de réparation s'élève à 5 282 € HT. Le conseil municipal décide de proposer un remboursement de 150 ou 200 € mensuel suivant les possibilités des bouchers jusqu'à épuisement de la dette.

Fil du Guâ : les corrections ont été apportées. En cours d'impression.

Associations : L'assemblée générale du comité des fêtes aura lieu le 13 février.

Questions diverses :

Une visite avec les maires du RPI et Mme Charpentier est organisée à la micro-crèche de Dompierre.

Réunion SDIS : M. le Maire explique au conseil municipal que lors de la dernière réunion du SDIS, il a été annoncé que les travaux sur les CPI seraient dorénavant sous la responsabilité du SDIS17.

Une famille de Chadenac souhaiterait inscrire un enfant en maternelle à la rentrée de septembre 2025 et un deuxième enfant à la rentrée de septembre 2026. Cette famille a habité notre commune et trouve plus pratique pour son organisation de déposer les enfants à l'école de Pérignac. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette demande.

DÉLIBÉRATIONS :

SDEER : Monsieur le Maire donne lecture du devis du SDEER pour la modernisation de l'éclairage public matérialisé par un passage en lampes LED pour un montant total de 18 779,47 € dont 3 755,89€ à la charge de la commune.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Aide à Mayotte : Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 1 000 € suite au passage du cyclone CHIDO au bénéfice de la protection civile ce qui représente symboliquement

1€ par habitant Pérignacais.

Amendes de police :

Le dossier de signalétique routière va être relancé, voir s'il peut bénéficier de la subvention.

Il faut également réfléchir à l'agrandissement du cimetière ainsi que du parking.

Eau17 : M. le Maire donne lecture de la proposition de convention pour l'utilisation par les services techniques de la commune de la borne de puisage qui est située dans la zone artisanale.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette convention.

REX ROTARY : l'entreprise a réalisé un audit pour la téléphonie mairie. Le conseil municipal charge la société de gérer la téléphonie au sein de la mairie.

Monsieur le Maire rappelle que l'adjudant chef Maxime Julliard va être promu lieutenant le 21 février et demande aux élus présents de le représenter car des obligations à cette même date l'empêchent d'assister à cette cérémonie.

Un jeune agriculteur sollicite un dégrèvement sur le foncier non bâti pour cette année. Monsieur le Maire charge le secrétariat de se renseigner car cette procédure avait été mise en place par le passé. Le conseil municipal soutient cette demande.

Terrains Haut village : le dossier est en attente. Plan du géomètre à transmettre. La succession de Mme ARNAUD reprendra le projet.

PLU : les réunions de travail avancent. Un courrier sera intégré dans le bulletin municipal afin d'expliquer au mieux la situation aux propriétaires.

Un courrier a été adressé à

le conseil municipal pour la vente d'un bien dans le bourg. Le conseil municipal ira visiter le local en question.